

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal de Saint-Just-sur-Viaur

Jeudi 21 septembre 2023 – 18h00

Président de séance : Yvon Besombes, Maire

Secrétaire de séance : Tamara Joram

Présents : BESOMBES Yvon, BOUSQUET Sandrine, ROBERT Marylène, SOULA Laurie, HALEGOI Nadia, SEHET Franck, JORAM Tamara

Procuration donnée par POUZENC Geneviève à SEHET Franck

Excusées : CONDUCHE Chrystelle, CONDUCHE Précilia

Absente : BALADINE Dominique

Rappel de l'ordre du jour :

-
- Décision modificative concernant le budget (transfert de crédit du compte 21534 au compte 2041582)
 - Délibération sur durée d'amortissement concernant la maison familiale
 - Décision modificative au 041 Dépenses investissement et Recettes investissement afin de passer des écritures du compte 2031 Frais d'études au compte 2313 Construction
 - Délibération concernant les avenants relatifs à l'augmentation tarifaire de certains lots du marché public maison familiale
 - Changement de statut Lévezou Ségala, adhésion Millars
 - Demande de subvention prévention routière
 - Délibération approbation annexe convention école avec Naucelle
 - Délibération suite avis favorable du CST quant au passage au 1607 h
 - Adhésion groupement de commande pour l'entretien de l'éclairage public
 - Points divers

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 18 heures.

Délibérations

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 15 mai 2023

Correction du nombre d'heures de travail de la secrétaire de 21 heures à 22 heures

8 votes pour la délibération

2. *Décision modificative concernant le changement du compte 21534 au compte 201582*

8 votes pour la délibération

3. *Délibération générale sur les durées d'amortissement des biens mobiliers et immobiliers selon les recommandations de la "Vie Communale"*

8 votes pour la délibération

4. *Décision modificative concernant le changement du compte 2031 au compte 2313 pour les dépenses et recettes d'investissement*

8 votes pour la délibération

5. *Délibération concernant les avenants relatifs à l'augmentation tarifaire de certains lots du marché public maison familiale selon la liste envoyée le jour même par Soliha*

7 votes pour, 1 abstention pour la délibération

6. *Délibération sur le changement de statut Lézérou Ségala suite à l'adhésion de la commune de Milhars*

8 votes pour la délibération

7. *Délibération sur la demande de subvention de 250 € pour la prévention routière*

8 votes contre la délibération

8. *Délibération concernant la modification de l'art. 3 de l'annexe à la convention de l'école de Naucelle (remplacement de la classe verte par une activité cirque)*

8 votes pour la délibération

9. *Délibération suite à l'avis favorable du CST quant au passage à 1607 h de la secrétaire de mairie*

8 votes pour la délibération

10. *Délibération pour l'adhésion au groupement de commandes pour l'entretien de l'éclairage public*

8 votes pour la délibération

Points divers

1. *Recensement* : Nadia Halegoi sera en formation pour être personne référente
2. *Commissions* => vu la taille du Conseil municipal, les élus se réuniront en groupes de travail sur différents sujets. Quand un élu souhaite aborder un sujet, le maire convoque un groupe de travail. Les élus qui peuvent/ont envie participent à la réunion de travail.
3. *Chiens errants* : le maire enverra la proposition de convention avec le vétérinaire de Naucelle pour approbation lors du prochain Conseil municipal
4. *Régie* existante à la mairie pour la réception d'espèces pour le paiement de la location de la salle des fêtes, des gîtes, la réception de dons => faut-il la fermer ou non ? Difficultés d'avoir de l'argent liquide à la mairie ... à délibérer lors du prochain Conseil municipal
5. Problème avec les *clés* de la mairie et autres bâtiments municipaux. Les clés sont disséminées, pas de gestion centralisée.

=> **Délibération** quant au changement des serrures de la mairie

7 votes voix pour, 1 vote contre la délibération

6. *Entretien des sentiers de randonnée*, seul attrait touristique de la commune par Antenne Lévezou

=> **Délibération** pour l'entretien deux fois par an

7 votes pour, 1 vote contre la délibération

La séance est levée à 20 heures.